



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
[lorrainville@lorrainville.ca](mailto:lorrainville@lorrainville.ca)  
[www.lorrainville.ca](http://www.lorrainville.ca)

**EXTRAIT** du **procès-verbal** de la **séance ordinaire** du conseil municipal, le **mardi 10 janvier 2023 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, **à la salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville. Lors des séances, toutes les personnes présentes doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur. Le prolongement de l'état d'urgence est jusqu'à nouvel ordre, par l'arrêté ministériel 2022-035.

### Sont présents :

M<sup>me</sup> Aline Beauregard, conseillère n° 1  
M<sup>me</sup> Nathalie Goulet, conseillère n° 2  
M<sup>me</sup> Virginie Plumier, conseillère n° 3  
M. Simon Mayer, conseiller n° 4  
M<sup>me</sup> Cindy Paquin, conseillère n° 5  
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M<sup>me</sup> Lynda Gauvin, directrice générale/greffière-trésorière

8745-01-23

### Prendre acte de la présentation du rapport sur la gestion de l'eau potable 2021

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville se conforme aux recommandations du MAMH et présente le rapport sur la gestion de l'eau potable 2021;

**ATTENDU QUE** la présentation au conseil municipal a eu lieu en caucus et que le rapport avait été envoyé au conseil municipal électroniquement le 6 janvier 2023;

**ATTENDU QUE** le rapport sur la gestion de l'eau potable 2021 a été approuvé par le MAMH le 14 décembre 2022;

### EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé** par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne acte de la présentation du rapport sur la gestion de l'eau potable 2021.

« Adopté »

N.B. : Le texte de la présente résolution est sujet à correction par le conseil lors de l'adoption du procès-verbal.

Extrait certifié conforme

Ce 11 janvier 2023

Lynda Gauvin  
Directrice générale/greffière-trésorière

